

EXAMEN DE L'ÉTUDE FHVC PAR L'EXPERT EXTERNE INDÉPENDANT

Dans le cadre de l'implantation du Programme FSC du territoire de la Seigneurie de Beaupré (TSB), le Service forestier du Séminaire de Québec a fait réaliser une évaluation complète de la présence de forêts de haute valeur pour la conservation (FHVC) sur ce territoire et qui présentent un certain nombre de qualités ou de caractéristiques selon le processus d'évaluation présenté dans le cadre national, tel que requis par les indicateurs 9.1.1 et 9.1.2 de la norme FSC Boréale nationale

L'indicateur 9.1.3 de la même norme prévoit que : « Le requérant s'assure de la tenue d'un examen externe fiable et met à la disposition du public les documents d'évaluation, les cartes correspondantes et les résultats de l'examen ».

L'examen externe et indépendant de l'étude FHVC du TSB a été confié à monsieur Daniel Kneeshaw, Ph.D. Les résultats de son examen sont reproduits dans les pages qui suivent afin que le public puisse à son tour en prendre connaissance.

Tout commentaire, remarque ou examen du public de l'étude FHVC du territoire de la Seigneurie de Beaupré sont les bienvenus et peuvent être communiqués à :

Jacques L. Laliberté, régisseur des forêts

Séminaire de Québec

1, rue des Remparts

C.P. 460, H.V.

Québec (Québec) G1R 4R7

www.seigneuriedebeaupre.ca

Bureau : 418-692-3981, poste 226

Télécopieur : 418-692-4345

**EXAMEN DE L'ÉTUDE FHVC
PAR L'EXPERT EXTERNE INDÉPENDANT**

Retranscription de l'évaluation de l'étude FHVC de la Seigneurie de Beaupré
par Monsieur Daniel Kneeshaw

Ce rapport présente un travail d'envergure et on y retrouve beaucoup d'informations concernant surtout les espèces fauniques et floristiques à statuts particuliers. J'ai l'impression que cet aspect en particulier a été bien développé. Par ailleurs, les deux FHVC choisies semblent être de bons choix. Cependant, je ne suis pas convaincu qu'il n'y ait que deux FHVC sur le territoire. J'aurais aimé voir plus d'analyses qui expliquent les choix et les décisions (ex. les écarts entre la forêt naturelle/pré-industrielle et celle actuelle (vous pouvez référer au document sur le portrait), les besoins d'habitat, l'utilisation consistante et approfondie des notions comme les espèces parapluie, etc.). Dans plusieurs cas, on développe un cadre très logique qui justifie bien les analyses, mais on n'utilise pas ou on ne présente pas toutes les données (ex. l'idée d'utiliser les espèces parapluies est développée, la définition est solide, mais l'application est faible; dans d'autres cas, on écrit des énoncés qui ne sont pas supportés par les données). Je décris ci-dessous les éléments les plus importants à considérer, puis je développe mes observations et je termine avec une liste de modifications mineures.

Plusieurs énoncés dans le texte sont sans justification. Une approche peut être valable ou non, mais on ne peut pas la juger si l'on ne dispose pas de l'information nécessaire pour prendre une décision. Par exemple, à la page 20, il faudrait justifier le choix d'utiliser seulement le statut provincial pour déterminer les espèces menacées et vulnérables. Pourquoi les statuts fédéraux ne sont-ils pas aussi considérés? Pourquoi se limiter seulement à la liste de l'un des gouvernements? À la page 50, on parle des espèces régulatrices sans toutefois les définir, ce qui est problématique, car l'exemple donné ne correspond pas à ma compréhension du terme. À la page 67, on soulève les seuils de 1 % et du 8 % sans présenter de justifications pour ces seuils.

EXAMEN DE L'ÉTUDE FHVC PAR L'EXPERT EXTERNE INDÉPENDANT

En outre, d'autres cas méritent plus d'informations pour nous permettre de comprendre les choix qui ont été faits afin d'évaluer leur portée et leurs limitations.

Il serait bien d'expliquer ce qu'est l'habitat du caribou dans le but de comprendre ce qu'il faut maintenir. Par exemple, il faudrait définir les tourbières, les pessières ouvertes, etc. À mon avis, un autre problème pour le caribou qui devrait être soulevé concerne les déplacements, soit ceux faits entre territoires utilisés durant l'année (ex. aires de mise bas, lieu d'hivernation, etc.). Afin d'aménager correctement le territoire pour une espèce, il faut bien comprendre ses besoins. De plus, je ne comprends pas pourquoi on dit (p. 34) que les chablis et la TBE sont des causes importantes de la diminution des caribous. Y a-t-il beaucoup de chablis sur le territoire? En quoi l'effet du chablis est-il comparable à celui de la coupe? Aux pages 45 et 46, on revient aux questions sur les caribous qui seraient mieux répondues si l'on connaissait leurs besoins en termes d'habitat durant la migration et les activités saisonnières (ex. la mise bas). La même chose peut s'appliquer aux autres espèces.

Par contre, l'original est une espèce d'une grande valeur économique. Il est donc un indicateur socio-économique, mais non un indicateur utile pour les HVC. Au tableau 13, je suis entièrement d'accord que l'original est une espèce d'exploitation et vedette, mais je ne suis pas d'accord qu'il est une espèce parapluie ou indicatrice (voir les définitions dans le rapport). La notion d'espèce régulatrice n'est pas définie (voir le tableau 14 où les autres définitions se trouvent), mais selon ma compréhension du terme, l'original n'est pas une espèce régulatrice. De plus, la définition d'espèce indicatrice est particulièrement troublante, car on suggère à la page 51 que cet indicateur est utile pour le suivi de la biodiversité, mais on sait que l'original répond bien aux coupes. Même que dans ce rapport, on écrit que l'original est très abondant (page 53, une densité de 12 orignaux par 10 km², une population qui connaît un taux de croissance de 24 %, etc.). On explique cette prolifération par l'abondance des jeunes forêts causée par les coupes

EXAMEN DE L'ÉTUDE FHVC PAR L'EXPERT EXTERNE INDÉPENDANT

forestières (p 53). Les auteurs de ce rapport reconnaissent donc que l'original est une espèce qui répond positivement aux coupes. De plus, les auteurs disent (p. 52) que l'original est une espèce parapluie, mais à la page 52 on définit une espèce parapluie comme étant une espèce qui requiert des habitats exigeants, et que sa protection assurera de la conservation de la plupart d'autres espèces. Je me demande alors comment une espèce parapluie (c'est-à-dire ayant des besoins d'habitat exigeants) peut avoir une population qui explose dans de jeunes forêts. Cette espèce ne représente que d'autres espèces profitant des habitats de début de succession. Donc, comment cette espèce peut-elle être utilisée pour l'identification des FHVC? De plus, à la page 55 on dit que le plan de gestion de la Seigneurie recommande de réduire la croissance de la population des orignaux pour limiter **la dégradation des habitats**. Comment une espèce parapluie peut-elle être associée à la dégradation des habitats? Je crois qu'il faut dire que l'original est une espèce à grande valeur économique et sociale, MAIS CET ANIMAL N'EST PAS UNE ESPÈCE EMBLÉMATIQUE DE LA BIODIVERSITÉ NI DES FHVC. Je pense qu'il y a un problème persistant avec l'original parce que les gens savent que cet animal est important pour la chasse. Par conséquent, ils veulent que cette espèce soit utilisée comme indicateur. Toutefois, au lieu d'utiliser l'original comme indicateur socio-économique (son vrai rôle), ils disent que car c'est une espèce faunique, on doit donc le mettre dans une catégorie de biodiversité, et conséquemment comme un indicateur de FHVC.

On lit à la page 8 que le loup peut être ignoré, car bien qu'il soit une espèce indicatrice, il n'est pas en péril. Il est par conséquent difficile de donner crédit à ce constat, et de croire en même temps à l'importance accordée aux espèces indicatrices (les espèces ayant une valeur pour indiquer si l'habitat du territoire a une valeur pour la biodiversité). Si les auteurs veulent que l'on croie au sérieux de leur proposition qui est d'utiliser les espèces indicatrices comme cible pour les FHVC, ils ne devraient pas écarter une espèce qu'ils ont identifiée comme indicatrice pour les raisons non reliées. De plus, il n'y a pas d'analyse sur l'effectif de la population des

EXAMEN DE L'ÉTUDE FHVC PAR L'EXPERT EXTERNE INDÉPENDANT

lous sur le territoire. Tout ce que l'on sait, c'est qu'à l'échelle du Québec, le loup n'est pas une espèce en péril, ce qui n'indique pas la situation à l'échelle de la Seigneurie.

L'utilisation du cadre des espèces parapluies et indicatrices n'est pas développée à son potentiel. En d'autres termes, les auteurs proposent un outil intéressant mais ne l'utilise presque pas. Donc l'analyse des habitats à conserver est incomplète.

Les vieilles forêts sont-elles maintenant devenues rares (p. 64 section 4.7.2)? Il n'y a pas une grande analyse dans le texte-ci ou ailleurs sur les régimes de perturbations et l'abondance historique des vieilles forêts. Cependant, on voit quelques suggestions à cet effet dans le rapport (ex. l'abondance des jeunes forêts qui ont mené à une explosion de la population des orignaux, l'abondance des vieilles forêts sur les pentes fortes (p. 88), car elles ne peuvent pas être coupées, etc.). Le problème avec l'analyse des vieilles forêts à la page 66 est qu'on utilise les données récentes sur l'âge même si la structure d'âge de la forêt est l'un des premiers facteurs qui est modifié par l'aménagement forestier. Il aurait fallu reconstruire les régimes de perturbations naturelles et la structure d'âge historique. À la page 73, on explique comment les vieilles forêts ont été identifiées, mais à la fin du document, je ne vois pas comment cet aspect a été considéré dans la désignation des FHVC. À la page 81 section 4.10.2, on écrit qu'il n'y a pas d'écosystèmes qui ont eu un déclin important dans le TSB. Cependant, je ne trouve pas que l'évidence vis-à-vis les vieilles forêts est très convaincante. Comme mentionné précédemment, le texte contient des exemples suggérant que les vieilles forêts ont diminué. Un lien avec le portrait aura aidé car les analyses présentées dans ce document auraient beaucoup aidé à me convaincre sur le fait qu'il n'y a pas de problèmes ou que les problèmes sont mineurs ou à l'intérieur de la variabilité historique naturelle.

EXAMEN DE L'ÉTUDE FHVC PAR L'EXPERT EXTERNE INDÉPENDANT

Même si cela n'est pas une exigence du FSC actuellement, j'aurai aimé voir une analyse des écosystèmes ou des espèces en danger qui serait causée par les changements climatiques. Y a-t-il des espèces qui risquent de disparaître ou de diminuer davantage à cause de la combinaison de la modification forestière et des changements climatiques? Si oui, ces écosystèmes ou ces espèces sont-ils préoccupants, et devrait-on prévoir leur maintien au lieu de réagir aux pertes autant que possible? Ceci est une recommandation pour le FSC autant que pour la Seigneurie.

Il y a un aspect dans le texte que l'on répète à quelques reprises, et qui me préoccupe. On parle beaucoup du RNI comme étant un élément qui va assurer la protection. Il y a plusieurs textes qui évaluent l'efficacité du RNI dans le cadre des C&I (Kneeshaw et al. 2003, Bourgeois et al. 2004). Plus de 70 % des RNI touchent les opérations près de l'eau. Cependant, le RNI est très inadéquat en matière de protection, de maintien ou même d'amélioration de la qualité esthétique d'un paysage forestier. Au Québec, la méthode prédominante pour protéger l'esthétique d'un paysage est l'utilisation d'écrans visuels. Cependant cette approche est largement critiquée dans la littérature. Au Québec, plusieurs ont référé à cette façon de faire comme étant le « mensonge forestier », car c'est un rideau d'arbres qui cache quelque chose qui ne devrait pas être vu. Selon moi, la raison pour laquelle la certification forestière existe, c'est parce que les gens ont trouvé que les règlements gouvernementaux étaient inadéquats. Il y a donc une différence entre respecter les règlements et de les utiliser comme justification pour démontrer que le travail est bien fait. Désormais, on a recours aux études et aux procédures utilisées ailleurs (ex. en Colombie Britannique et aux États-Unis), et ces études et procédure ne devraient pas être ignorées dans ce rapport. Au pire, il faudrait proposer de faire une étude pour évaluer quels aménagements sont visuellement plus acceptables. Cependant dans ce rapport, on note seulement que les débris ne devraient pas être laissés sur les sentiers (p. 91), mais on ne parle pas d'assurer une expérience visuelle agréable. Les ouvertures pourraient être utilisées davantage, mais pour ce faire il faudrait plus de la planification. Je ne comprends pas

EXAMEN DE L'ÉTUDE FHVC PAR L'EXPERT EXTERNE INDÉPENDANT

non plus la notion des écrans /panoramiques visuels (p. 93). Ces idées me semblent contradictoires. De la même façon, je ne comprends pas la phrase « panoramiques visuels étonnants et l'écran visuel autour du la des Étangs ». Cela veut-il dire que c'est étonnant qu'un écran ait été laissé au lieu d'exposer le lac comme panoramique exceptionnel ou encore cet écran est-il exceptionnel à cause des gros arbres ou autres raisons? Bref, il faut une explication. À la page 99, on dit que la modalité pour protéger une HVC est le RNI. A-t-on vraiment confiance que le RNI est suffisant? Pourquoi fait-on cet exercice si les règlements du MRNF sont suffisants? Les écrans visuels sont-ils vraiment des HVC? Pourquoi? Au tableau 26, on semble utiliser le RNI sans analyse. Les arguments seraient plus convaincants si les analyses avaient été faites de manière à évaluer si les normes utilisées atteignent leurs buts.

J'ai beaucoup apprécié la liste des recommandations (p. 86). Il faut les mettre en évidence avec un sous-titre et une mention dans la table des matières, en plus d'utiliser les caractères de gras et, peut-être même, leur inclusion dans une section recommandations à la fin du document. Dans le présent document, les recommandations sont cachées et sont difficilement visibles pour les lecteurs qui survolent le texte sans tout lire son contenu dans son entier.

En somme, le rapport contient beaucoup d'informations sur les espèces, mais les analyses sur les carences (ex. proportion de vieilles forêts et autres écosystèmes d'aujourd'hui versus celle du passé, les besoins d'habitats pour les espèces indicatrices ou parapluies, une analyse de la qualité de ses habitats, et une identification justifiée des espèces parapluies et indicatrices) devraient être étoffées.

EXAMEN DE L'ÉTUDE FHVC PAR L'EXPERT EXTERNE INDÉPENDANT

Points spécifiques pour améliorer le rapport

Plusieurs tableaux ne sont pas nécessaires, car toute l'information qu'ils contiennent est présentée dans le texte (ex. Tableaux 3.

Figure 1 – Il y a des boîtes incompréhensibles (ex. Lkjmn bxcda).

Il y a des fautes de français dans le texte (ex. anthropologiques au lieu de anthropiques; vieilles vs vieilles, etc.)

Tableau 10 – Le Caribou forestier (et non foresiter) – Harde de Charlevoix n'est pas une espèce en soi, le caribou forestier est une sous-espèce et la harde de Charlevoix est une population... ceci dit on devrait se préoccuper.

P35 – On suggère qu'il faut une zone protectrice de 20 m autour des populations de l'Arnica et que plus d'informations se retrouvent sur la Fiche 31 à ce sujet – sauf qu'il n'y a pas d'information sur la fiche concernant la distance minimale pour une zone de protection.

P 41 – Comment les précipitations acides affectent-elles la grive?

P 42 – Il faut donc s'assurer que personne ne fait l'ensemencement des lacs avec les poissons.

P 43 – J'aurai aimé voir une évaluation qui cherche à savoir si les lisières le long des lacs et des cours d'eau sont suffisantes ou non. On dit que les coupes forcent le garrot à nicher plus loin des cours d'eau, mais on ne semble pas tenir compte des lisières. Ces lisières de 20m sont-elles suffisantes? Qu'en sait-on? Doit-on faire des lisières plus grandes? Il faut aborder cet enjeu.

EXAMEN DE L'ÉTUDE FHVC PAR L'EXPERT EXTERNE INDÉPENDANT

P 45 – Très mélangeant – le garrot est protégé par la loi, mais pas vraiment, car on peut chasser un garrot par jour... Donc, cette espèce est-elle protégée? Il me semble que non, car on peut prélever plus de garrots que de chevreuils qui sont pourtant surabondants dans beaucoup de régions du Québec.

La carte 4 montre la localisation d'espèces en péril et la carte 5 localise des espèces endémiques sur la Seigneurie de Beaupré. Si l'on connaît la localisation de ces espèces, il me semble que les efforts accrus pour maintenir ou améliorer leurs habitats peuvent être mis en place par un programme de HVC. À la fin de cet exercice, on ignore ces endroits, ce qui me semble inadéquat.

P 49 – Le cerf est une espèce problématique à cause de sa grande abondance dans plusieurs régions du Québec. À cause de sa sur abondance, le cerf est directement impliqué aux problèmes de rareté de certaines plantes. Cette une espèce qui est importante pour l'économie à cause de la chasse, mais c'est une espèce qui est nuisible à la biodiversité, et non pas une espèce de conservation.

Carte 8 – Le titre n'est pas bon- il faut p.e. dire 'les endroits ayant des espèces importantes pour la chasse'.

Tableau 15 – L'ail des bois et le ginseng sont deux espèces bien distinctes, mais dans ce tableau, elles sont traitées de la même façon. Le ginseng est une espèce rare partout sur son aire de distribution, et il est affecté négativement par les activités anthropiques. L'ail des bois a été surrécolté au Québec, mais il y a des populations abondantes à plusieurs endroits au Québec et aux États-Unis. Aux États-Unis cette espèce est tellement abondante qu'on la retrouve dans le livre des mauvaises herbes publié par Rodale.

P 59 – Il faut regarder la carte pour comprendre le texte sur la réserve de biodiversité projetée.

**EXAMEN DE L'ÉTUDE FHVC
PAR L'EXPERT EXTERNE INDÉPENDANT**

P 61 – Je ne suis pas certain qu'en raison d'un corridor hydroélectrique, la zone tampon soit superflue. Si oui, pour quelles espèces? Toutes? J'ai des doutes que l'on puisse être si catégorique.

Tableau 16 – Il faut une légende pour expliquer les types écologiques.

P 77 – Un marécage est-il un FHVC ou seulement un HVC? Y a-t-il beaucoup de forêt dans les marécages?

P 84 – Est-ce suffisant? La présence d'un règlement ne veut pas dire que le problème est réglé – il faut une analyse.

P 89 – La forêt est-elle victime des feux ou a-t-elle besoin des feux? Les deux sont dits.

P 90 – Une lisière de 20 m est-elle suffisante dans tous les cas pour maintenir la pêche sportive?

P 93 – De quand datent les vestiges du camp forestier? Les vestiges d'un camp de 1970 vs les vestiges d'un camp dans le 19^e siècle auront une signification différente.

Le tableau 25 est très important pour l'évaluation du rapport, mais c'est illisible même avec une loupe! Il faut le mettre sur 2 pages ou plus, et utiliser une police assez grande pour être facilement lisible. Malheureusement, je n'ai pas de loupe, par conséquent je n'ai pas évalué ce tableau. Le tableau 27 est aussi difficile de lire, mais je suis parvenu en faire sa lecture.

Tableau 26 – La modalité pour protéger la HVC potentielle de la vallée de la Rivière des neiges est de respecter le plan d'aménagement. J'espère qu'on respecte les plans systématiquement et

**EXAMEN DE L'ÉTUDE FHVC
PAR L'EXPERT EXTERNE INDÉPENDANT**

pas seulement pour les HVC. Il faut aussi présenter les éléments du plan qui s'assureront que la HVC est respectée.

P 108 – Qu'est-ce que la valeur d'une localisation précise pour une espèce ayant un grand domaine vital?

P 111 – On mentionne l'importance de la connectivité ici. C'est dommage que ce concept ne soit pas discuté pas dans le texte. Ici, il faut aussi faire la distinction entre la diversité alpha, beta et gamma.

Je trouve l'analyse longue pour arriver à seulement deux FHVC, bien que les deux propositions semblent être bonnes. Cependant, je ne suis pas convaincu qu'il y en ait seulement deux FHVC sur le territoire. Les raisons pourquoi les sites identifiés à la carte 4 ont été écartés à la carte 20 pourraient être étoffées.

Daniel Kneeshaw, Ph.D.
Centre d'études de la forêt
Université du Québec à Montréal
C.P. 8888, Succ. Centre-Ville
Montréal (Québec)
H3C 3P8
Canada
514-987-3000 x4480
514-987-4647 (FAX)